
Présidence : Norvège**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(227ème SEANCE PLENIERE)**

1. Date : Vendredi 30 avril 1999

Ouverture : 10 h 25

Clôture : 11 heures

2. Présidence : M. K. Eide

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : PRESENTATION D'UN RAPPORT SUR LES RESULTATS DES CONSULTATIONS SUR LES FUTURES FORMES DE LA COOPERATION ENTRE LES AUTORITES UKRAINIENNES ET LES INSTITUTIONS DE L'OSCE PAR LE REPRESENTANT PERSONNEL DU PRESIDENT EN EXERCICE

Représentant personnel du Président en exercice (CIO.GAL/46/99)

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION RELATIVE AU SUIVI DE LA DECISION No 278 DU CONSEIL PERMANENT EN DATE DU 17 DECEMBRE 1998

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 292 (PC.DEC/292) ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Allemagne - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/220/99), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/223/99), Pologne, Suisse, Ouzbékistan, Ukraine, Chef de la Mission de l'OSCE en Ukraine, Président

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 6 mai 1999 à 10 heures, Neuer Saal